

PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 2 JUIN 2026

MAIRE
INITIALES

GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE
INITIALES

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Jude, tenue le mardi 2 juin 2026 à 20h00 à la salle des loisirs, sis au 922 rue du centre à Saint-Jude.

Sont présents: Madame la conseillère Anolise Brault

 Et messieurs les conseillers Sylvain Lafrenaye
 Jacob Raby
 Denis Jr Lallement
 Tom Lapierre

Formant quorum sous la présidence de Madame la mairesse, Annick Corbeil.

Est également présente Madame Myriam Fournier, directrice générale et greffière-trésorière.

Est absent Monsieur le conseiller Richard Hébert.

1.01 CONSTATATION DU QUORUM ET DÉCLARATION D'OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse suppléante constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2026-06-115

1.02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 juin 2026 et qu'il s'en déclare satisfait;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacob Raby
 appuyé par Anolise Brault

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté:

Ordre du jour

- 1.0 Ouverture de la séance
 - 1.01 Constatation du quorum et déclaration d'ouverture de la séance;
 - 1.02 Adoption de l'ordre du jour;
- 2.0 Administration générale
 - 2.01 Période de questions / Retour sur les questions de la séance précédente;
 - 2.02 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2026;
 - 2.03 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 mai 2026;
 - 2.04 Adoption des comptes à payer;
 - 2.05 Dépôt du bilan au 31 mai 2026;
 - 2.06 Administration – Fin de probation – Responsable en loisirs, à la vie communautaire et au développement;
 - 2.07 Autorisation – Décompte no3 – Travaux de réfection du Centre Communautaire;
 - 2.08 Dépôt du rapport financier 2025 et du rapport de vérification externe;

PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 2 JUIN 2026

MAIRE
INITIALES

GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE
INITIALES

-
- 2.09 Rapport des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur;
 - 2.10 Dépôt d'un procès-verbal de correction pour la résolution 2026-03-058;
 - 2.11 Travaux Centre communautaire – Imprévus sur la structure – Autorisation;
 - 3.0 Sécurité publique
 - 3.01 Entente RCCI – Retrait de la Municipalité de 'Saint-Bernard-de-Michaudville';
 - 4.0 Transport
 - 4.01 Programme d'aide à la voirie locale – Programme Entretien – Travaux pavage;
 - 4.02 Travaux Réfection et changement de ponceaux Salvail Sud – Ajout;
 - 5.0 Hygiène du milieu

Aucun point à l'ordre du jour
 - 6.0 Santé et bien-être

Aucun point à l'ordre du jour
 - 7.0 Aménagement, Urbanisme et Développement
 - 7.01 Dépôt du sommaire de l'émission des permis pour le mois de mai 2026;
 - 8.0 Loisirs et Culture

Aucun point à l'ordre du jour
 - 9.0 Affaires diverses
 - 9.01 Planification des besoins d'espaces CSSSH 2026-2031
 - 10.0 Période de questions
 - 11.0 Rapport des élus – Information
 - 12.0 Clôture de la séance

2.01 PÉRIODE DE QUESTIONS / RETOUR SUR LES QUESTIONS DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Une période de questions est offerte à l'assistance dès le début de la séance du conseil et un suivi sur les questions de la séance précédente est répondu.

PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 2 JUIN 2026

MAIRE
INITIALES

GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE
INITIALES

2026-06-116

2.02 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2026

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le mardi 5 mai 2026;

ATTENDU QU'il s'en déclare satisfait;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Jr Lallement
appuyé par Tom Lapierre

ET RÉSOLU d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le mardi 5 mai 2026 tel qu'il est rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

2026-06-117

2.03 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 MAI 2026

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le jeudi 14 mai 2026;

ATTENDU QU'il s'en déclare satisfait;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tom Lapierre
appuyé par Jacob Raby

ET RÉSOLU d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le jeudi 14 mai 2026 tel qu'il est rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

2026-06-118

2.04 ADOPTION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste des comptes à payer du mois de mai 2026 et qu'il s'en déclare satisfait;

SOMMAIRE MAI	
Salaires nets	32 668.47\$
Comptes du mois déjà payés	19 303.08\$
Comptes du mois à payer	140 696.47\$
TOTAL	197 668.02\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Anolise Brault
appuyé par Jacob Raby

ET RÉSOLU d'approuver les comptes à payer du mois de mai 2026.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

2.05 DÉPÔT DU BILAN AU 31 MAI 2026

La directrice générale et greffière-trésorière dépose devant le conseil à titre informatif un bilan financier de la municipalité au 31 mai 2026.

2026-06-119

2.06 ADMINISTRATION – FIN DE PROBATION – RESPONSABLE EN LOISIRS, À LA VIE COMMUNAUTAIRE ET AU DÉVELOPPEMENT

ATTENDU QUE le Conseil municipal a procédé par résolution numéro 2026-03-045 en mars 2026 à l'embauche de monsieur Jarrod Gosselin au poste de Responsable en loisirs, à la vie communautaire et au développement;

PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 2 JUIN 2026

MAIRE
INITIALES

GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE
INITIALES

ATTENDU QU'en vertu de la Politique des conditions de travail des employés, «Tout nouvel employé est soumis à une période d'essai de trois (3) mois à compter de sa date d'embauche» ;

ATTENDU QUE cet employé répond aux attentes de la Municipalité et qu'il y a lieu de le confirmer dans son poste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tom Lapierre
appuyé par Denis Jr Lallement

ET RÉSOLU de confirmer monsieur Jarrod Gosselin au poste de Responsable en loisirs, à la vie communautaire et au développement pour la Municipalité de Saint-Jude.

Adoptée à l'unanimité des conseillers. ères

2026-06-120

2.07 AUTORISATION – DÉCOMPTE NO3 – TRAVAUX DE RÉFECTION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT QUE des travaux de rénovation du centre communautaire ont été dûment autorisés par le conseil municipal par la résolution 2025-12-277;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une partie de la subvention du programme de Transfert pour les infrastructures d'Eau et Collective du Québec (TECQ);

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur Construction Sorel Ltée a soumis le décompte progressif no 3 pour les travaux réalisés en date du 5 mai 2026;

CONSIDÉRANT QUE ledit décompte a été vérifié et recommandé pour paiement par le directeur des travaux publics et la directrice générale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain Lafrenaye
appuyé par Tom Lapierre

IL EST RÉSOLU:

QUE le conseil municipal autorise le paiement du décompte progressif no 3 à l'entrepreneur Construction Sorel Ltée, au montant de 45 121.74\$, plus taxes applicables;

Ces dépenses seront attribuées au poste budgétaire 59 13210 000 «Surplus Affecté – Amélioration du centre communautaire» et au poste budgétaire 02 70120 522 «Ent & Rep – Centre communautaire»

Adoptée à l'unanimité des conseillers. ères

2.08 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2025 ET DU RAPPORT DE VÉRIFICATION EXTERNE

Conformément aux dispositions de l'article 176.1 du Code municipal du Québec, la directrice générale et greffière-trésorière dépose devant le conseil, le rapport financier de l'exercice 2025 ainsi que le rapport du vérificateur externe suivant l'avis public donné le 26 mai dernier.

2026-06-121

2.09 RAPPORT DES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

ATTENDU QUE conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du *Code municipal du Québec*, madame le maire fait rapports aux citoyens des faits saillants du rapport financier 2025 et du rapport du vérificateur pour la même période;

ATTENDU QUE le Code municipal du Québec prévoit que ce rapport doit être diffusé sur le territoire de la Municipalité conformément aux modalités de diffusion déterminées par le conseil;

PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 2 JUIN 2026

MAIRE
INITIALES

GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE
INITIALES

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Jr Lallement
appuyé par Tom Lapierre

ET résolu que le rapport sur les faits saillants du rapport financier 2025 soit publié dans le journal municipal « Le Rochvillois » qui est distribué gratuitement à chaque adresse de la municipalité ainsi que sur le site internet de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers. ères

2.10 DÉPÔT D'UN PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION POUR LA RÉSOLUTION 2026-03-058

Conformément à l'article 202.1 du Code municipal du Québec ou 92.1 de la Loi sur les cités et les villes, la soussignée Myriam Fournier, de la municipalité de Saint-Jude, apporte une correction à la résolution N° 2026-03-058 adoptée à la séance ordinaire du conseil, tenue le 3 mars 2026, puisqu'une erreur apparaît à la relecture des documents soumis à l'appui de la décision prise.

La correction est la suivante:

La résolution N° 2026-03-058 se lit comme suit:

ET RÉSOLU d'autoriser la demande de lotissement portant sur le lot 6 348 326.

Or, on devrait lire:

ET RÉSOLU d'autoriser la demande de lotissement portant sur le lot 6 348 326 sous condition de recevoir une lettre du propriétaire du lot 6 413 060 qui mentionne que le propriétaire s'engage à prendre entente avec le « futur » promoteur afin de permettre l'accès au lot 6 348 326.

J'ai dûment modifié la résolution N°2026-03-058 en conséquence.

2026-06-122

2.11 TRAVAUX DE RÉFECTION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE – IMPRÉVUS SUR LA STRUCTURE – AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE des travaux de rénovation du centre communautaire ont été dûment autorisés par le conseil municipal par la résolution 2025-12-277;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une partie de la subvention du programme de Transfert pour les infrastructures d'Eau et Collective du Québec (TECQ);

CONSIDÉRANT QUE des conditions imprévues ont été constatées en cours d'exécution des travaux, nécessitant des travaux additionnels afin d'assurer la conformité de la structure, la sécurité et la bonne réalisation du projet;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux supplémentaires entraînent des coûts additionnels estimés à 52 900.00 \$ plus les taxes applicables en retirant la démolition et la reconstruction du mur de brique et la peinture du nouveau palier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tom Lapierre
appuyé par Denis Jr Lallement

IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER les travaux supplémentaires requis dans le cadre du projet du centre communautaire en retirant la démolition et la reconstruction du mur de brique et la peinture du nouveau palier;

ET D'AUTORISER la dépense du coût supplémentaire pour la réalisation des travaux;

Ces dépenses seront attribuées au poste budgétaire 59 13210 000 « Surplus Affecté – Amélioration du centre communautaire » et au poste budgétaire 02 70120 522 « Ent & Rep – Centre communautaire »

Adoptée à l'unanimité des conseillers. ères

3.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE

2026-06-123

3.01 ENTENTE RCCI – RETRAIT DE LA MUNICIPALITÉ DE ‘SAINT-BERNARD-DE-MICHAUVILLE’

CONSIDÉRANT QUE l’entente intermunicipale relative à un service spécialisé en recherche des causes et circonstances d’un incendie (RCCI) intervenue en 2023 entre la Ville de Saint-Pie et plusieurs municipalités environnantes dont la municipalité de Saint-Jude;

CONSIDÉRANT la résolution 2025-12-12 de la Municipalité de ‘Saint-Bernard-de-Michaudville’ mentionnant son retrait de l’entente à compter du 4 avril 2027;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain Lafrenaye
appuyé par Jacob Raby

IL EST RÉSOLU QUE de prendre acte de la demande de la Municipalité de ‘Saint-Bernard-de-Michaudville’ de se retirer de l’entente intermunicipale relative à un service spécialisé en recherche des causes et circonstances d’un incendie (RCCI);

D’ACCEPTER le retrait de la Municipalité de ‘Saint-Bernard-de-Michaudville’ de l’entente intermunicipale relative à un service spécialisé en recherche des causes et circonstances d’un incendie (RCCI) à compter du 4 avril 2027, tel que demandé par la résolution numéro 2025-12-12;

QU’UNE copie de la présente résolution soit transmise aux municipalités participantes à l’entente intermunicipale relative à un service spécialisé en recherche des causes et circonstances d’un incendie (RCCI) .

Adoptée à l’unanimité des conseillers.ères

4.0 TRANSPORT

2026-06-124

4.01 PROGRAMME D’AIDE À LA VOIRIE LOCALE – PROGRAMME ENTRETIEN – TRAVAUX PAVAGE

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance des modalités d’application du volet Projets d’entretien (PPA-ENT) 2025 du Programme d’aide à la voirie locale (PAVL) et s’engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d’aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l’année civile (2025) au cours de laquelle le ministre les a autorisés et octroyé l’aide financière;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacob Raby
appuyé par Anolise Brault

ET RÉSOLU que le conseil de la Municipalité de Saint-Jude approuve les dépenses d’un montant de 76 900.00\$ relatives aux travaux d’entretien et aux frais inhérents admissibles conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu’en cas de non-respect de celles-ci, l’aide financière sera résiliée.

Adoptée à l’unanimité des conseillers.ères

PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 2 JUIN 2026

MAIRE
INITIALES

GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE
INITIALES

2026-06-125

4.02 TRAVAUX RÉFECTION ET CHANGEMENT DE PONCEAUX SALVAIL SUD – AJOUT

ATTENDU QUE la Municipalité a entrepris un projet de réfection et de changement de ponceaux du chemin Salvail Sud;

ATTENDU QUE ce projet fait partie du Programme d'Aide à la Voirie Locale volet sécurisation et que la municipalité reçoit une aide financière;

ATTENDU QUE l'analyse des conditions du chemin démontre la pertinence d'étendre les travaux sur une distance additionnelle d'environ 300 mètres afin d'améliorer la qualité de l'infrastructure et d'assurer une uniformité des travaux réalisés;

ATTENDU QUE cette prolongation permettra de corriger des sections du chemin présentant un état de détérioration similaire à celui des sections déjà visées par le projet;

ATTENDU QUE les coûts additionnels associés à cet ajout sont estimés à 96 000.00\$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain Lafrenaye
appuyé par Anolise Brault

ET RÉSOLU que le conseil de la Municipalité de Saint-Jude approuve les dépenses additionnelles d'un montant de 96 000.00\$ relatives aux travaux de réfection et de changement de ponceau du rang Salvail Sud;

D'AUTORISER la directrice générale à signer tous documents nécessaires à la réalisation de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

5.0 HYGIÈNE DU MILIEU

AUCUN POINT À L'ORDRE DU JOUR

6.0 SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

AUCUN POINT À L'ORDRE DU JOUR

7.0 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7.01 DÉPÔT DU SOMMAIRE DE L'ÉMISSION DES PERMIS POUR LE MOIS DE MAI 2026

La directrice générale et greffière-trésorière dépose devant le conseil municipal le sommaire de l'émission des permis pour le mois de mai 2026.

8.0 LOISIRS ET CULTURE

AUCUN POINT À L'ORDRE DU JOUR

9.0 AFFAIRES DIVERSES

2026-06-126

9.01 PLANIFICATION DES BESOINS D'ESPACES CSSH 2026-2031

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire a transmis à la Municipalité sa planification des besoins d'espace 2026-2034 conformément aux dispositions de la Loi sur l'instruction publique;

PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 2 JUIN 2026

MAIRE
INITIALES

GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE
INITIALES

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Hyacinthe fait l'objet d'une demande visant la construction d'une nouvelle école secondaire afin de répondre à la croissance des besoins en infrastructures scolaires;

ATTENDU QUE la Municipalité connaîtra une croissance résidentielle et prévoit des projets de développement domiciliaire sur son territoire d'ici 2030;

ATTENDU QUE ces développements entraîneront une augmentation significative de la population étudiante au cours des prochaines années;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité de soutenir une planification adéquate des équipements scolaires afin d'assurer des services de proximité adaptés aux besoins futurs des familles;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la planification des besoins d'espace 2026-2034 déposée par le Centre de services scolaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Anolise Brault
appuyé par Denis Jr Lallement

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal approuve la planification des besoins d'espace 2026-2034 déposée par le Centre de services scolaire;

QUE le conseil municipal appuie les démarches visant l'implantation d'une nouvelle école secondaire sur le territoire de la Ville de Saint-Hyacinthe afin de répondre aux besoins croissants de la population;

QUE copie de la présente résolution soit transmise au Centre de services scolaire, à la Ville de Saint-Hyacinthe ainsi qu'aux instances concernées.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

10.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec* une période de questions est offerte à l'assistance.

11.0 RAPPORT DES ÉLUS – INFORMATION

Cette section est une période d'information sur les différents comités où siège chacun de nos élus.

12.0 CLÔTURE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain Lafrenaye
appuyé par Anolise Brault

ET RÉSOLU de lever la séance à 20h46.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

Je, Annick Corbeil, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière-trésorière de mon refus de les approuver conformément à l'article 142 du code municipal.

Annick Corbeil,
Mairesse

Myriam Fournier,
Directrice générale et Greffière-trésorière